

Assemblée Générale AFDET Occitanie Midi-Pyrénées – 24 avril 2024

Bilan financier 2023

Les recettes : 2 569 €
Les charges : 16 395 €
Le résultat : - 13 826 €

BUDGET 2023 Réalisé

Dépenses	Dépenses	
Petit matériel (<600€) ou Fournitures	330 €	
Fonctionnement	1 032 €	
Frais de colloques, de séminaires et récompenses	4 703 €	
Voyages et Déplacements	4 330 €	
Participation service commun (Siège)	6 000 €	
	Total	16 395 €
Recettes		2 569 €
	Résultat	-13 826 €
Adhésions et dons		0 €
Heures de bénévolat	660 heures	19 800 €
Budget "réel" sans prélèvement du siège		-7 826 €
Budget "réel" sans prélèvement du siège et avec versements adhésions 2023		-5 343 €

En 2023, les activités ont retrouvé leur rythme normal après les années contrariées par la pandémie. La particularité « budgétaire » de cette année a été le manque total de visibilité de la part du siège : taxe d'apprentissage, cotisations et participation au service commun du siège.

Depuis 2021, les règles de gestion édictées par le conseil d'administration de l'AFDET national ont été modifiées. Il a été mis en place un poste désigné « service commun » qui a pour but de participer à la réduction du déficit du budget national. Après la rétention de 11 000€ de Taxe d'Apprentissage et une participation au service commun (siège) de 17 189€ en 2020, 19 176 € en 2021, 12 463€ en 2022, le prélèvement 2023 s'est élevé à 6 000 €.

En conclusion, sans « la ponction nationale » les **dépenses** s'élèvent à 10 395 €. Les 2 gros postes de dépenses sont les déplacements et les frais de colloques et récompenses.

Il faut noter la bonne maîtrise des dépenses liées aux déplacements et saluer le sérieux de nos animateurs dans ce domaine.

Les **recettes** sont constituées par la subvention de l'UIMM (2 500€), le reste n'a été connu que début février 2024 avec les montants des adhésions 2023 : 2 483 € (30% du montant) et celui de la Taxe d'apprentissage, 4 575€ qui sera (peut-être) versée en 2024.

La non visibilité des recettes, le report de versement et le manque d'information du siège rendent le pilotage financier très compliqué. Il est souhaitable de développer les activités propres à la section : convention, vente de prestation...ainsi que le nombre d'adhérents et de « pousser » les entreprises à affecter une part de la Taxe d'Apprentissage à la section AFDET Occitanie / Midi-Pyrénées.

Il convient de rappeler que toutes les entreprises peuvent adhérer à l'AFDET, faire des dons et s'inscrire également dans un projet de mécénat destiné à l'AFDET.

Le trésorier de l'AFDET Occitanie Midi-Pyrénées

Bernard Vilotte

